



# APPRENTIS

## ➔ Devenir apprenti au CFA de l'Académie de Toulouse c'est :

- avoir un contrat de travail et se former en alternance ,
- avoir un salaire,
- une formation gratuite,
- valider un diplôme identique à celui préparé en voie scolaire (du niveau 5 au niveau 2), ou un titre professionnel reconnu par les entreprises ,
- apprendre un métier et être formé aux méthodes et aux savoir-faire de l'entreprise,
- bénéficier des compétences internes à l'entreprise et de l'expérience d'un maître d'apprentissage pour se former et apprendre un métier,
- enrichir son CV d'une vraie expérience professionnelle longue, de compétences techniques, de connaissances théoriques et de savoir-être,
- s'assurer d'une meilleure insertion professionnelle.

## ➔ Pour Qui :

- À partir de 15 ans si le jeune a terminé son cycle du secondaire et jusqu'à 30 ans\*. La Région Occitanie expérimente l'allongement de l'âge d'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans.  
*\* pas de limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap*

## ➔ Quelle formation ?

- Du CAP à la licence professionnelle, dans de nombreux domaines professionnels. Vous retrouverez l'ensemble des offres de formations du CFA de l'Académie de Toulouse sur le site : [www.maforpro.fr](http://www.maforpro.fr)

## ➔ Trouver l'entreprise

Les démarches à effectuer sont celles d'une recherche d'emploi ; aussi, n'hésitez pas à multiplier les démarches (dès le printemps) :

- recherches directes auprès des entreprises,
- utilisez Internet et ses nombreuses ressources,
- consulter le site de pôle-emploi,
- consulter le site de la région Occitanie (Bourse régionale de l'apprentissage) :

[www.apprentissageenregion.fr](http://www.apprentissageenregion.fr)

## ➔ Signer le contrat d'apprentissage

Les apprentis ont le statut de **salarié**. A ce titre, l'apprenti perçoit un salaire, calculé selon un pourcentage du Smic et cotisent pour leur retraite et l'assurance chômage. Ils bénéficient de la couverture sociale et du même nombre de jours de congés payés que les autres salariés. La durée hebdomadaire de travail de l'apprenti est de 35 heures. Le temps consacré à la formation en CFA est compris dans l'horaire de travail. Ce contrat de travail particulier engage trois acteurs :

- l'apprenti.e,
- l'entreprise ou l'administration,
- le CFA dispensant la formation choisie.

## La rémunération

La rémunération est fonction de l'âge et de l'année du contrat.

(Les rémunérations mentionnées dans ce tableau relèvent du cadre légal du contrat d'apprentissage ; des accords de branches ou des conventions collectives, selon le secteur d'activité professionnelle peuvent être plus favorables).

Au 18/05/2018

SALAIRE MINIMUM BRUT MENSUEL			
Année d'exécution du contrat	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1ère année	25% (374,62€)	41% (614,37€)	53% (794,14€)
2ème année	37% (554,43€)	49% (734,25€)	61% (914,06€)
3ème année	53% (794,18€)	65% (974,00€)	78% (1168,80€)

Smic au 01/01/2018

## Les aides de la région Occitanie

La Région participe à l'amélioration des conditions de vie et de formation des apprentis pour contribuer à la réussite de leur apprentissage.

Les aides sont déployées au travers de la « **Carte Jeune Région** », support unique qui regroupe l'ensemble des aides individuelles :

- une aide au transport,
- à l'hébergement et à la restauration\*,
- la distribution et la mise à disposition des équipements pédagogiques individuels pour alléger le poids des dépenses de la rentrée scolaire,
- une aide à l'acquisition d'un ordinateur portable\* ,
- une aide au permis de conduire pour favoriser l'insertion professionnelle des apprentis en dernière année de CAP ou BAC PRO,
- une aide à la lecture pour favoriser l'accès à la culture de 20€,
- une aide à l'achat d'une licence sportive de 15€.

\*Ces aides sont soumises à certaines conditions, plus d'informations sur :



**www.laregion.fr/La-Carte-Jeune-Region**

Vos contacts au CFA de l'Académie de Toulouse

- les coordonnateurs des différents départements (voir carte ci-jointe),

-UFA 46-82  
05 65 20 58 46

Courriel : ufa.46-82@ac-toulouse.fr

- le CFA Académique :  
05 36 25 71 83 ou 85

Courriel : cfa-acad@ac-toulouse.fr

- ✓ 1 250 apprentis en 2017
- ✓ 90% de réussite aux examens
- ✓ 59 Lycées publics
- ✓ 171 formations (Diplômes et titres professionnels du niveau V au niveau III)
- ✓ Siège du CFA Académique basé au Rectorat de l'Académie de Toulouse